



INTERESSEMENT VERSE EN 2026 SUR LES RESULTATS 2025

AUGMENTEZ VOTRE POUVOIR D'ACHAT EN VOUS FORMANT !

5 critères entrent en compte dans le calcul de l'intéressement :



- Les 3 indicateurs de satisfaction des demandeurs d'emploi et des employeurs concernant leur accompagnement, les informations sur leur indemnisation et l'aide au recrutement
- Un indicateur sur le présentisme en formation
- Un indicateur RSE par le biais de taux de suivi d'une formation

Chacun peut agir sur ce dernier indicateur et favoriser son pouvoir d'achat. A ce jour, environ 30% seulement des agents ont suivis une formation. Pour obtenir la prime sur ce volet, il faut avoir au moins 70% de l'effectif formé d'ici le 31 décembre.



Quelles formations ?

Suivez un des 7 e-learning en allant sur l'académie France Travail ou cliquez sur le lien :

- ➡ Réduisons nos émissions carbone à France Travail - 1 heure
- ➡ Intégrer les principes de l'inclusion dans sa pratique professionnelle - 20 minutes
- ➡ Identifier et faire face à ses représentations - 40 minutes
- ➡ Sensibilisation au numérique responsable - 30 minutes
- ➡ Prévenir le sexisme et les violences sexuelles - 1 heure
- ➡ Les essentiels de l'accessibilité - 45 minutes
- ➡ Les 10 règles d'une conduite éco-responsable - 1 heure



Pour que votre formation soit comptabilisée, elle doit être terminée et être différente de celle réalisée l'année précédente !

En prenant quelques minutes sur votre temps de travail, en apprenant et en vous enrichissant, vous pouvez agir sur votre pouvoir d'achat ! N'attendez pas le 31 décembre !

Contact

syndicat.cftc-emploi@francetravail.fr



[cftcemploi](https://www.cftcemploi.fr)

**Adhérez en
cliquant ici !**